

COMPTE-RENDU DES CAP LOCALES D'APPELS DE NOTATION 2012 (GESTION 2011)

Les CAP locales d'appels de notation se sont tenues sur 2 journées :

- ♦ Le 12 juin pour les cadres C (16 dossiers à examiner - FGP : 7 / FF : 9)
- ♦ Le 14 juin pour les cadres A (3 dossiers - FGP : 1 / FF : 2) et B (15 dossiers - FGP : 5 / FF:10)

Soit un total de 34 dossiers contre 36 en filière fiscale en 2011 et 5 en filière gestion publique.

En ouverture, nous avons lu notre déclaration liminaire (jointe à ce compte rendu).

Dans cette déclaration, nous rappelons notre forte opposition à ce système de notation (entretien d'évaluation + note) qui répond au double objectif de faire travailler les agents prioritairement en fonction d'objectifs ciblés et jugés rentables et d'introduire la rémunération au mérite.

Ces CAP traitaient des dossiers des agents des 2 filières : gestion publique et filière fiscale avec des réserves de majoration pour chacune :

- Cadre A : 1 marges de + 0,02 en FGP/2 marges de 0,02 en FF
- Cadre B : 4 marges de +0,02, en FGP/ 3 marges de 0,02 en FF (tous en échelon variable)
- Cadre C : 5 marges de +0,02 : 3 en échelon variable, 2 en échelon terminal pour la FF/ 3 marges de 0,02 pour la FGP.

Nous estimons que les réserves en CAP sont insuffisantes au regard du nombre d'appels. De plus nous avons dénoncé l'absence de +0.06 dans toutes les CAP. Pour nous, elles n'ont pas pu jouer complètement leur rôle.

Ainsi, un agent ayant obtenu un +0.02 et réclamant un +0.06 ne pouvait pas obtenir satisfaction.

Les élus de la CGT Finances Publiques étudient tous les dossiers mais ne défendent que les dossiers qui leur ont été confiés par les agents.

La CGT défendait donc 12 dossiers : 1 A, 3 B, 8 C (11 en FF, 1 en FGP). Nous remercions les collègues de la confiance qu'ils nous ont accordée pour la défense de leur dossier.

Les élus CGT ont démontré dans les 3 CAPL l'incohérence et l'injustice du système mettant en évidence la non reconnaissance de la valeur professionnelle de l'agent défendu.

Au moins une leçon à tirer de ces CAPL : méfiez- vous des promesses de majoration de note faites pour l'année suivante lors des entretiens d'évaluation, elles n'engagent que ceux qui y croient !

Et si vous êtes trop bien notés depuis plusieurs années, attendez vous à faire une pause dans votre notation!

Sur 12 dossiers défendus par la CGT Finances Publiques, nous avons obtenu :

- ➔ Une augmentation de note de + 0,02 pour 4 dossiers ;
- ➔ 4 modifications d'appréciations générales.

Cadre A

1 dossier défendu par la CGT (3 dossiers au total)

La CGT obtient:

- ★ une modification dans l'appréciation générale d'un dossier, rien sur la note chiffrée parce qu'il n'y avait pas de 0,06 en réserve. Une réserve de 0,02 n'a pas été distribuée en FF.

Cadre B

3 dossiers défendus par la CGT (15 au total)

La CGT obtient :

- ★ 1 augmentation de + 0,02 ;
- ★ 1 modification dans l'appréciation générale d'un dossier.

Cadre C

8 dossiers défendus par la CGT (16 dossiers au total)

La CGT obtient :

- ★ 3 augmentations de + 0,02 (en échelon variable) ;
- ★ 2 modifications dans l'appréciation générale de 2 dossiers.

Plusieurs dossiers qui méritaient une majoration n'ont rien obtenu, victimes du contingentement dans un 1er temps et du manque de réserves en CAP dans un second temps. A noter également que l'absence de 0,06 provoque une « double peine » : pas de majoration à 0,06 donc pas de modification de l'appréciation générale pour raison de cohérence.

Tous les 0,02 en FGP pour la CAPL n°3 n'ont pas été distribués pour les échelons variables, ce qui est complètement anormal.

La parité administrative, cette année, a été complètement opposée à la réécriture des appréciations générales (pour les dossiers FF) disant qu'elle ne voulait pas déjuger les chefs de service. Elle était beaucoup plus ouverte les années précédentes.

Les réponses aux appels sont parfois très « blessants », le chef de service voulant absolument justifier la note chiffrée et l'appréciation générale.

Par contre nous avons apprécié les réponses des chefs de service qui ne remettent pas en cause la valeur professionnelle des agents mais condamnent le système du contingentement.

A l'issue de cette CAP, il restera un dossier d'appel de notation à examiner le 29 juin.

Suite à ces CAPL, la Direction vous communiquera le résultat de votre appel. Vous devrez en accuser réception. A compter de cette date d'AR, vous avez quinze jours pour porter votre dossier devant la CAP nationale par simple courrier (nous pouvons vous aider à le rédiger) remis à votre chef de service.

INJUSTICE, INCOHERENCE ET ASPHYXIE DU SYSTEME

Ce sont bien les trois mots qui caractérisent ce système de notation. Nous avons pu le vérifier tout au long de ces CAP.

Ces CAP démontrent aussi, encore une fois, l'inutilité de l'entretien d'évaluation qui ne garantit en rien une majoration de la note, surtout quand la commission d'harmonisation s'est déroulée avant les entretiens!

La CGT Finances Publiques se bat avec vous contre ce système inique depuis le début de sa mise en place.

Des discussions ont lieu au niveau national sur la mise en place de l'entretien professionnel dans le cadre du décret de 2010 qui remplacera l'actuel système.

Nous vous invitons à lire le compte rendu du groupe de travail du 31 mai 2012 qui vous a été adressé.

La CGT condamne notamment l'obligation qui sera faite aux agents de passer par un recours hiérarchique préalablement à tout autre recours. Ce projet vise à entraver les agents dans leur possibilité de se défendre face à l'injustice et à l'arbitraire de ce système d'évaluation en alourdissant la procédure inutilement.

Tout recul du contrôle paritaire des actes de gestion du personnel emporte de graves conséquences dans la vie professionnelle des agents car il laisse plus de place à l'arbitraire et à l'opacité.

Ce nouveau mode de notation augmentera la pression individuelle dans un contexte de recul des garanties collectives !